La Viti de Beaune

Bordereau d'intention de versement
Taxe d'apprentissage – salaires 2009

CFA Beaune

A retourner **avant le 28 février 2010**, avec votre règlement par chèque à l'Organisme Collecteur de votre choix.

Raison sociale de l'entreprise : .....

Adresse complète : .....

.....

Tél. ..... Télécopie : ..... Nb de salariés :.....

Nom de la personne destinataire du reçu libératoire .....

Code A.P.E. |_|_|_|_|_|

N° de SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Les entreprises ne peuvent pas verser leur subvention au titre de la taxe d'apprentissage directement aux écoles. **Vous devez obligatoirement passer par un organisme collecteur (OCTA).** Ce Bordereau d'intention de versement est à renvoyer à votre organisme collecteur habituel, en plus des documents que vous leur transmettez le cas échéant (Chambre de Commerce, Groupement professionnel, …) en mentionnant votre intention d'attribuer votre taxe, en tout ou partie, au CFA viticole ou au Lycée viticole de Beaune.

Le CFA de Beaune est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du Quota et du barème pour les catégories A, B et C.

Le LEGTA (Lycée viticole de Beaune) est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème pour les catégories A, B et C.

Je demande à .....

De verser au Lycée viticole (LEGTA) de Beaune un montant de .....€

De verser au CFA viticole de Beaune un montant de .....€

Fait à .....

Le .....

Signature, cachet de l'entreprise :

Merci de renvoyer copie de ce document à :

EPL « La Viti » de Beaune

BP 215 - 21206 Beaune Cedex

Tél : 03 80 26 35 80 - Fax : 03 80 22 16 66

Mèl : epl.beaune@educagri.fr